



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JUILLET 2020**

Mairie de LOVAGNY
Tél. 04.50.46.23.37

Le 17 juillet 2020, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. ABREU DE ALMEIDA Antonio, Mme ALVIN Dominique, M. CARELLI Henri, Mme DUSSOLLIET-BERTHOD Claire, Mme GAILLARD Karen, Mme IMBACH Céline, M. LANDON Bruno, Mme LOUP-FOREST Cécile, M. MIGUET Bernard, Mme MUNIER Anne, Mme THENET Michèle

Absents excusés : M. CHAMBARD Jean-Pierre (pouvoir donné à Mme LOUP-FOREST Cécile), M. DORGET Alexandre, M. BALLANDRAS Marc, M. VANHOUTTE Jérémy
Mme Anne MUNIER a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte rendu du 17 juin 2020
- 2- Affaires foncières et droits de préemption
 - DIA appartement sur parcelles AB 1015 à AB 1020
- 3- Administration locale :
 - Constitution Centre Communal d'Action Sociale
 - Constitution comités consultatifs
 - Constitution de la Commission Communale des Impôts directs
- 4- Finances
 - Remise sur loyers des titulaires d'un bail à usage professionnel communal
- 5- Personnel
 - Modifications de postes service périscolaire
 - Vacataire-Rédaction d'actes
- 6- Commande publique
 - Chemin de la Combassière
 - Route de Nonglard
 - Maison du village-avenant
 - Groupement de commande vidéoprotection-avenant
 - Groupement de commande vidéoprotection-Membres CAO
- 7- Aménagement du cimetière- Colombarium et cases à urnes enterrées
- 8- Parking de la Violette
- 9- Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à ajouter les points suivants à l'ordre du jour, à savoir :

- DIA maison sur parcelle AB 1027
- Retrait de la délibération 17.06.2020/19 suite à un recours gracieux de la préfecture et composition du conseil d'administration du CCAS
- Tarifs de la brocante

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 JUIN 2020

Après lecture et examen par les membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de séance du 17 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2-AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREEMPTION

Le conseil municipal, à l'unanimité, a renoncé à exercer son droit pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- DIA 74 152 20 X 0018, présentée par Maître AYMONIER, Notaire à Annecy (74), pour le compte de M. et Mme Jean-Christian FURTER et relative à la vente d'un appartement de 64.08 m² au 1^{er} étage avec cave, garage et emplacement de stationnement situé sur les parcelles cadastrées AB 1015 (476 m²) et AB 1016 (18 m²), AB 1017 (111 m²), AB 1018 (253 m²), AB 1019 (580 m²) et AB 1020 (984 m²), sis 258 route de Poisy, en zone Uv du PLU, au prix de 290 000 € dont 7 170 € de mobilier.
- DIA 74 152 20 X 0019, présentée par Maître FAVRE, Notaire à Annecy (74), pour le compte de M. et Mme Frédéric VIRLA et relative à la vente d'une maison mitoyenne de 98 m² située sur la parcelle cadastrée AB 1027 d'une surface de 459m², sise 281 chemin de la Fruitière, en zone U du PLU, au prix de 472 500€ dont 6 750€ de mobilier et d'une commission de 22 500€.

3-ADMINISTRATION LOCALE

Retrait de la délibération 17.06.2020/19

Monsieur le Maire a donné lecture de la lettre du préfet reçue le 17/07/2020 relatif à la délibération 17.06.2020/19 indiquant que l'élection des membres élus au conseil d'administration du CCAS se fait à bulletin secret. Il a proposé à l'assemblée de retirer la délibération n°17.06.2020/19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité a décidé de retirer la délibération n° 17.06.2020/19 du 17 juin 2020 déterminant le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et procédant à l'élection des membres élus au CCAS.

Fixation du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale et élection des membres élus au CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a fixé le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 12 qui comprend, en sus du Maire (Président de droit), 6 membres élus au sein du Conseil Municipal et 6 membres nommés par le Maire
- a élu, à bulletin secret, à 12 voix pour, en sus de Monsieur le Maire, Président de droit, les membres élus du CCAS comme suit : Mme Claire DUSSOLLIET-BERTHOD, Mme Michèle THENET, Mme Cécile LOUP-FOREST, M. Bernard MIGUET, Mme Dominique ALVIN, M. Bruno LANDON.

Comités consultatifs

Monsieur le Maire a rappelé la création des comités consultatifs lors de la séance du 17 juin 2020.

Il convient de désigner les membres élus au sein de ces différents comités.

Un appel à candidature a été lancé auprès de la population dans le Lovagny.com, les membres extérieurs seront désignés lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- a modifié le nombre de membres du comité Communication et du Comité Environnement et développement durable comme suit
- a désigné les membres élus comme suit au sein des différents comités consultatifs

FINANCES	
4 à 5 élus	3 à 4 membres extérieurs
Henri CARELLI-Président	-
Bruno LANDON	-
Jean-Pierre CHAMBARD	-
Dominique ALVIN	-
Cécile LOUP FOREST	-
TRAVAUX-VOIRIE-BATIMENT-SECURITE	
4 élus	3 membres extérieurs
Karen GAILLARD-Présidente	-
Marc BALLANDRAS	-
Antonio DE ALMEIDA	-
Cécile LOUP-FOREST	-

URBANISME	
5 élus	4 membres extérieurs
Jean-Pierre CHAMBARD-Président Karen GAILLARD Antonio DE ALMEIDA Céline IMBACH Michèle THENET	- - - - -
COMMUNICATION	
4 à 5 élus	2 à 3 membres extérieurs
Cécile LOUP-FOREST Michèle THENET Alexandre DORGET Dominique ALVIN	- - - -
JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE	
3 à 4 élus	3 membres extérieurs
Cécile LOUP-FOREST-Présidente Jérémy VANHOUTTE Céline IMBACH Anne MUNIER	- - - -
ACTIVITE ASSOCIATIVES-ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	
4 à 5 élus	3 à 4 membres extérieurs
Dominique ALVIN Claire DUSSOLLIET-BERTHOD Anne MUNIER Alexandre DORGET Jean-Pierre CHAMBARD	- - - - -
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	
5 à 6 élus	4 à 5 membres extérieurs
Bernard MIGUET-Président Jérémy VANHOUTTE Anne MUNIER Claire DUSSOLLIET-BERTHOD Bruno LANDON Jean-Pierre CHAMBARD	- - - - - -

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant 12 noms pour les membres titulaires et 12 noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés par les services fiscaux 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité a dressé la liste des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

Président : CARELLI Henri - Maire de Lovagny		
	Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
1	Jean-Pierre CHAMBARD	Anne MUNIER
2	Dominique ALVIN	Bruno LANDON
3	Michèle THENET	Nadège GOLLIET DUSSOLIET-BERTHOD
4	Antonio ABREU DE ALMEIDA	Jean-Paul GRAVILLON
5	Joseph DUSSOLIET-BERTHOD	Roger GOLLIET-MERCIER
6	Nathalie BLANC	René MIGUET
7	Noël VEYRAT-DUREBEX	Maurice MIEVRE
8	Sylvette DUBUS	Gérard BARON
9	Marc BALLANDRAS	Gabriel FONTAINE
10	Alexandre DORGET	François ROTHEA
11	Claire DUSSOLIET-BERTHOD	Cécile LOUP-FOREST
12	Karen GAILLARD	Jérémy VANHOUTTE

4-FINANCES

Remise sur loyers des titulaires d'un bail à usage professionnel communal

Monsieur le Maire a rappelé que par délibérations du 06 mai et du 17 juin 2020, le conseil municipal a décidé d'exonérer les loyers des professionnels n'ayant pas eu d'activité, pendant la durée totale de l'arrêt d'exploitation dû à la situation sanitaire (Taverne de Pontverre, Salon de coiffure et Salon d'esthétique et cabinet de kinésithérapeute pour la sous-locataire orthophoniste) et d'adresser un courrier aux autres titulaires de bail commercial afin de connaître l'impact économique du confinement sur leur activité.

La société SCOP NEA a répondu en indiquant que leur activité a bien été impactée par la crise avec une baisse au 31 mai 2020 par rapport au 31 mai 2019 de 16.4% de leur Chiffre d'Affaires et de 131.7% de leur Excédent Brut d'Exploitation et en sollicitant une remise de leur loyer pour les mois d'avril et mai et une partie du mois de Mars.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal, comme cela a été fait pour les autres professionnels, d'exonérer les loyers durant les deux mois du confinement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 10 voix Pour et 2 Abstentions (Mmes Cécile LOUP-FOREST et Karen GAILLARD) a décidé d'annuler les loyers de la SCOP NEA des mois d'avril et mai.

Tarifs de la brocante

Sur avis du Comité des Fêtes, organisateur de la brocante de Lovagny, il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les tarifs de l'année 2019

BROCANTE (particuliers et professionnels)	TARIFS 2019 (délibération du 10/09/2019)	TARIFS 2020
<input type="checkbox"/> Lovagniens et extérieurs	3.00 € le ml 2 mètres linéaires minimum	3.00 € le ml 2 mètres linéaires minimum

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité a adopté, à compter du 1^{er} septembre 2020, les tarifs ci-dessus énoncés.

La brocante est prévue le dernier week-end de septembre.

5-PERSONNEL

Modifications et création de postes au service périscolaire

Madame Cécile LOUP-FOREST, Maire-adjointe, a présenté l'organisation du service périscolaire de l'année scolaire 2019/2020 pour le service de restauration scolaire et l'école.

Sachant que la création des emplois non permanents est autorisée pour accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois et qu'à l'issue de cette année scolaire il y a lieu de créer un emploi permanent et de modifier le temps de travail de deux postes du service périscolaire afin de pérenniser l'organisation du service ; Monsieur le Maire a proposé d'augmenter le temps de travail de deux postes liés au périscolaire, comme suit et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet de 17/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2020.

Poste	Service	Poste initial			Nouveau poste	
		Type d'emploi	Temps travail annualisé	Délibération du	Type d'emploi	Temps travail annualisé
Adjoint technique	Ecole-Restoration & Garderie périscolaire	Permanent	21.5/35 ^{ème}	24/07/2019	Permanent	23.35/35 ^{ème}
Adjoint technique	Restauration & Garderie périscolaire	Permanent	20.5/35 ^{ème}	25/07/2018	Permanent	21.3/35 ^{ème}
Adjoint technique	Restauration & entretien école	Non permanent	19/35 ^{ème}	24/07/2019	Permanent	17/35 ^{ème}

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité a décidé de :

- supprimer les postes initiaux

- de créer à compter du 1^{er} septembre 2020, les nouveaux postes selon le tableau ci-dessus.

Recrutement d'un vacataire

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour la rédaction d'actes administratifs (incluant les formalités nécessaires préalables et postérieures à la signature des actes) et la formation d'un agent communal à l'établissement de ce type d'actes, pour une durée d'une année renouvelable. Il est également proposé que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 22.10€ brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité a décidé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée d'une année renouvelable
- de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire brut de 22.10€
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget au chapitre 012
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

6-COMMANDE PUBLIQUE

Chemin de la Combassière

Monsieur le Maire a rappelé que la construction d'une trentaine de logements aux Carrés de l'Habitat va engendrer une augmentation sensible du trafic routier. Afin de sécuriser la circulation et les piétons, la Commune va procéder à des travaux d'aménagement et de sécurité de ce chemin sur un linéaire d'environ 200 mètres depuis le carrefour avec la Route de Poisy (RD 14) avec la création de trottoirs et l'élargissement de la voie par endroits. Les travaux de voirie et réseaux sont estimés à 150 081€HT.

Une consultation d'entreprises a été lancée sous forme de marché à procédure adaptée.

La Commission MAPA chargée du choix des offres, réunie le 16 juillet 2020, après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre, a proposé de retenir l'offre de l'entreprise CECCON pour un montant de 123 576.60€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- A accepté, dans le cadre du projet d'aménagement du chemin de la Combassière, le choix de la Commission
- A attribué le marché à l'entreprise CECCON pour un montant de 123 576.60 € HT
- A autorisé Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce marché.
- A dit que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2020, chapitre 21.

Route de Nonglard

Monsieur le Maire a rappelé que le secteur du Vy de la Verdelle, ainsi qu'une partie de la RD 14 côté Nonglard, font partie d'un programme de travaux de sécurisation. Le Vy de la Verdelle a déjà fait l'objet de travaux en 2018 et 2019 et il est nécessaire de finaliser l'aménagement sur la RD 14 jusqu'à la sortie de l'agglomération en direction de Nonglard.

Les travaux de voirie et réseaux sont estimés à 145 331€HT.

Une consultation d'entreprises a été lancée sous forme de marché à procédure adaptée.

La Commission MAPA chargée du choix des offres, réunie le 16 juillet 2020, après analyse des offres par la maîtrise d'œuvre, a proposé de retenir l'offre de l'entreprise MITHIEUX pour un montant de 99 464.37€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- A accepté, dans le cadre du projet d'aménagement de la route de Nonglard, le choix de la Commission
- A attribué le marché à l'entreprise MITHIEUX pour un montant de 99 464.37 € HT
- A autorisé Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce marché.
- A dit que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2020, chapitre 21.

Maison du village-avenant

Monsieur le Maire a rappelé que le marché de travaux d'extension a été attribué par la délibération n° 24.07.2019/04 pour un montant total de 212 129.46€ HT soit 254 555.35€ TTC;

Des avenants ont été présentés à la Commission MAPA, réunie le 16 juillet 2020, pour les lots suivants :

Lot 1- Terrassement-VRD-Enrobés : Suite à la découverte du réseau d'eaux pluviales, dévoiement de ce dernier pour 2 992€ HT soit + 17.13%

Lot 2-Maçonnerie-Gros œuvre : Agrandissement du vide sanitaire pour 3 000€ HT soit + 4.96%

Lot 4- Menuiseries extérieures et intérieures : Suite aux préconisations du bureau de contrôle :

Modification des portes d'accès à la salle et à la cuisine et remplacement d'une façade de placard technique par une porte coupe-feu pour 5 820€ HT soit + 34.22%

Après examen, la Commission MAPA a émis un avis favorable aux avenants précités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- A accepté les avenants des entreprises suivantes :

Lot 1- Terrassement-VRD-Enrobés

Marché initial : 17 467€ HT Avenant n°1 : 2 992 € HT portant le marché à 20 459 € HT

Lot 2-Maçonnerie-Gros œuvre

Marché initial : 60 475.26€ HT Avenant n°1 : 3 000 € HT portant le marché à 63 475.26 € HT

Lot 4- Menuiseries extérieures et intérieures

Marché initial : 17 008€ HT Avenant n°1 : 5 820 € HT portant le marché à 22 828 € HT

- A autorisé Monsieur le Maire à signer lesdits avenants ;
- A dit que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2020 de la Commune, chapitre 21.

Groupement de commande vidéoprotection - avenant et membres de la CAO

Monsieur le Maire a rappelé la volonté des Communes de la CCFU d'améliorer le sentiment de sécurité après de la population qui a conduit à la constitution d'un groupement de commandes pour la signature d'un marché pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéoprotection, conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28, et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les articles 5 à 7 de la convention de création, approuvée par la délibération n°19.12.2018/05, régissent les obligations du coordonnateur, celles des adhérents ainsi que les dispositions financières.

Dans un souci d'optimisation de la recherche des sources de financement il convient de les modifier afin de permettre aux communes adhérentes de présenter une demande de subvention en leur nom propre auprès du conseil régional Auvergne Rhône Alpes à hauteur des frais engagés sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- A autorisé la modification des articles 5 à 7 de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéoprotection dans 7 communes.
- A autorisé Monsieur le maire à signer l'avenant modifiant la-dite convention.

La convention de création, prévoyait la création d'une commission d'appel d'offres propre au groupement. La présidence de la commission d'appel d'offres est assurée par le représentant du coordonnateur, elle est constituée d'un représentant de chaque membre du groupement élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de sa propre commission d'appel d'offres communale.

Suite au renouvellement du conseil municipal issu du scrutin du 15 mars 2020, il convient de désigner les nouveaux membres représentant la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité a désigné comme suit les membres qui seront représentés dans la commission d'appel d'offres du groupement de commande :

Membre Titulaire : Henri CARELLI

Membre Suppléant : Bruno LANDON

7-AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire a présenté le projet de colombarium et de cases à urnes enterrées. Ce projet permettrait d'augmenter la capacité du cimetière avec 18 emplacements supplémentaires.

Plusieurs entreprises ont été consultées et seule la société Granimond est en capacité de réaliser un colombarium identique à celui existant au sein du cimetière.

Le montant du devis de la Société Granimond s'élève à 15 534.74€ HT, soit 18 641.69€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- A accepté le devis de la Société Granimond d'un montant de 15 534.74€ HT, soit 18 641.69€ TTC
- A autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents afférent à cet aménagement.
- A dit que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2020, chapitre 21.

8-PARKING DE LA VIOLETTE

Monsieur le Maire a fait part d'un courrier d'un habitant de la Résidence des Fermes de Lovagny faisant part du stationnement récurrent de camping-car, utilisant le parking de la Violette pour y passer la nuit.

Monsieur le Maire a proposé l'installation d'un panneau interdisant le stationnement de nuit et de prendre un arrêté en ce sens et a souhaité consulter le conseil municipal sur les mesures pouvant être prises pour éviter le stationnement de nuit sur ce parking.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité a décidé d'installer un panneau interdisant le stationnement de nuit aux camping-cars et fourgons aménagés.

Une réflexion ultérieure pourra être menée pour la pose d'un arceau.

9-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

A- Le comité des fêtes prévoit d'organiser un concert avec Rose et Willy

B- M. Bruno LANDON fait le point sur le projet de raccordement à la fibre optique pour les professionnels. Après la réalisation d'une étude il s'avère que la mutualisation des frais de raccordement n'est pas possible. Il n'y a donc plus d'intérêt pour la commune à s'engager dans une démarche globale.

C- Monsieur le Maire fait part du courrier de l'avocat informant la commune du retard pris par le tribunal dans le recours des Consorts Ismail contre le PLU. Au regard des délais de traitement des affaires devant le Tribunal Administratif, l'affaire ne sera pas audientée avant le 1er semestre 2021 voire au cours du second semestre 2021.

D- Monsieur le Maire fait part de la demande d'Emmanuel MIEVRE relative à son oncle, Paul MIEVRE, qui a combattu pendant la guerre d'Indochine. Une cérémonie aura lieu le 21 août au cimetière de Lovagny et Emmanuel MIEVRE demande si la commune accepterait la prise en charge d'une plaque commémorative. Le conseil municipal répond favorablement à cette demande.

E- Dans le cadre de l'exécution de la décision de justice prononcée à leur encontre par la cour de cassation dans le contentieux les opposants à la commune, Mme ROGUET a écrit au Président de la République.

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du représentant de l'état au niveau local, dont une copie a été envoyée à la commune, indiquant que ses services n'interviennent pas dans le cadre de procédures civiles et qu'il ne leur appartient pas de commenter une décision de justice.

F- Des habitants ont fait part de problèmes de sécurité aux abords de l'agorespace. Des véhicules motorisés accèdent à la plateforme au niveau du skate-park et certains rentrent dans l'enceinte de l'agorespace. Après discussion il a été décidé de mettre en place un panneau et de prendre un arrêté interdisant l'accès aux véhicules à moteur et de se rendre sur place pour faire une proposition d'aménagement empêchant les véhicules de rentrer. Un article pourra être rédigé à ce sujet dans le prochain Lovagny.com.

G- Le conseil communautaire de la CCFU a été installé le 15 juillet et Monsieur le Maire de Lovagny a été élu à la présidence.

Prochains conseils municipaux : Mercredi 09 septembre à 20h00
Vendredi 09 octobre à 20h00
Mardi 17 novembre à 20h00
Mercredi 16 décembre à 20h00

La séance est levée à 23h15